

Communiqué de presse
06/06/2016

Publication du GART

« La réforme du stationnement : une solution pour l'attractivité de nos centres-villes »



Le nouveau statut juridique du stationnement payant sur voirie entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2018. Défendue depuis très longtemps par les élus du GART, cette nouvelle organisation juridique et réglementaire apporte de profondes évolutions dans la gestion du stationnement payant sur voirie. Ces changements permettront la mise en œuvre d'un système plus efficace, tant en termes de respect des règles de stationnement que de taux de paiement immédiat.

Cette réforme nécessite une communication claire tant la logique de la réforme est différente du système actuellement en vigueur. Dans cette perspective, le GART publie le dépliant « *La réforme du stationnement : une solution pour l'attractivité de nos centres-villes* » qui présente les atouts du nouveau dispositif en cinq arguments clés :

- Optimiser l'offre de stationnement et satisfaire le plus grand nombre ;
- Fluidifier la circulation en ville et améliorer la qualité de l'air au bénéfice de la santé publique ;
- Développer les projets de mobilité durable ;
- Renforcer l'attractivité commerciale des centres-villes ;
- Lutter contre les comportements inciviques et contre la fraude.

Destiné à éclairer les décideurs politiques des collectivités territoriales, dans le but de préparer au mieux l'entrée en vigueur de la réforme, cette publication contient également une illustration graphique du fonctionnement du nouveau dispositif ainsi qu'un planning indicatif de mise en œuvre de la réforme d'ici au 1^{er} janvier 2018.

Cette publication est téléchargeable sur notre site Internet www.gart.org

A propos du GART

Fondé en 1980, le GART est l'association des collectivités qui agit en faveur du développement des transports publics et des modes alternatifs à la voiture individuelle. En sa qualité d'acteur incontournable du monde de la mobilité, le GART partage les grands enjeux de la mobilité durable avec ses adhérents, des autorités organisatrices de transport, et les défend à tous les niveaux où se déterminent les politiques publiques.

Contacts presse :

Guy LE BRAS - Directeur général
01 40 41 18 19 / guy.lebras@gart.org

Mouloud HOUACINE - Responsable communication externe
01 40 41 18 34 / mouloud.houacine@gart.org